



Information sur pret immobilier 0%

Par **virginie**, le **26/03/2010** à **09:43**

Bonjour, je souhaite avoir quelques petites précisions nous avons acheté en 2007 une maison avec mon ami lui travaillait déjà depuis 2 ans et moi je sortais de mon bts. lors de la création de prêt immobilier, nous avons le droit au prêt à taux 0, mais il ne nous a pas été accordé (motif : mr pouvait justifier de ses 2 derniers bulletins d'imposition, mais pas moi car je n'avais que celui de 2006 puisque j'étais étudiante sur 2005) ce prêt était important pour nous puisque comme c'était une vieille bâtisse que nous voulions rénover, le prix d'achat était seulement de 33000€ nous avons signé le contrat, et après le conseiller nous a dit qu'en fait on y avait le droit mais que désormais c'était trop tard non y réfléchit depuis longtemps mais nous ne savons pas si nous pouvons faire quelque chose pour y remédier est-il encore possible de faire valoir notre droit ?? ou est-ce trop tard ? MERCI pour vos éventuelles réponses Cordialement

Par **Patricia**, le **04/04/2010** à **13:43**

Bonjour, Les conditions d'obtention d'un PTZ pour une vieille bâtisse, sont très rigoureuses... Pas aussi simples que vous semblez le penser. Certes, les plafonds de ressources (revenu net imposable) à ne pas dépasser sont fixés mais ne sont pas la seule et unique raison de l'octroiement. Pour les habitations de + de 20 ans, un expert doit confirmer le respect des normes et pourra obliger l'acquéreur à effectuer des travaux de mise à niveau pour autoriser l'obtention de ce prêt. Reste donc à savoir si cette bâtisse était aux normes... Et seul un expert peut le certifier. P.S. : Je dis bien pour une vieille bâtisse comme vous l'avez demandé. Pour ce qui est l'acquisition d'un logement neuf, les conditions exigées sont plus simples.

Par **virginie**, le **04/04/2010** à **23:02**

bonsoir, rnrnmerci pour votre reponsernrnje souhaite vous apporter quelques petites
precisions.rnrnLors des entretiens avec le conseiller (avant l'achat), il nous disait que nous ne
pouvions pas obtenir ce pret à cause du fait, que je ne puisse justifier d'un avis d'imposition en
2005.rnrnA le signature, qd j'ai insistée pour connaitre motif du rejet de ce pret 0%, etant
donné que mes parents pouvaient justifier que j'etais à leur charge (etant etudiante à ce
moment la) , la conseillere nous a dit que en fait ca aurait pu etre faisable.rnrnMais il etait trop
tard, ns avons rdv avec notre notaire, et du coup, on ne savait plus trop, dc on a
signé.rnrnAvec du recule, on se dit, qu'avec plus de conseils de la part de notre conseiller
financier, nous aurions procede differement.rnrnDe votre coté, vous pensez qu'il n'y a pas eu
d'erreur de la part du conseiller ?? et si erreur, le delais est il passé pour se manifester
??rnQue me conseillez vous ?rnrnmerci encore

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **18:45**

Bonsoir,rnrnCette demande de prêt et son refus datent de 2007 ??? rnJe n'ai jamais connu de
cas similaire au vôtre, je ne me prononce donc pas à 100% mais je doute quand même
qu'après 3 ans, votre recours aboutisse en votre faveur...rnrnConsultez l'AFUB (Ass Fr des
Usag des Bques) qui devrait pouvoir vous renseigner et/ou conseiller.rnrn- Paris 75001 (Siège
Social)rn- Paris 75020 (Service Juridique) 01 43 66 33 37rnrn<http://www.afub.org/index.php>